

COMPTE RENDU DE LA TABLE RONDE DU 10 NOVEMBRE 2009 AU SIEGE DE
L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

Nota bene : Ce compte rendu est limité au point de l'ordre du jour qui avait trait au PMA.

Etaient présents :

Monsieur Bignon + Ollivier Thibaud le conseiller chasse du Ministre
JP Delduc et les deux fonctionnaires habituels du Bureau de la Chasse
L'IUCN par Letourneux, La ligue ROC par C. Aubel
La LPO Francis Martin
La FNC : M° Lagier, MM Etori, Arnauduc et Th. Costes
L'ONCFS par son président Sabarot et un de ses fonctionnaires P. Migot
ANCGE, par Buisine
BdF par ses deux représentants habituels
CNB idem
FD 35 par son directeur
Sénateur Pierre Martin, Pt. Groupe chasse au Sénat

(Les autres personnalités n'ayant pas pris part aux discussions sur le PMA ne sont donc pas citées)

JP Delduc présente les projets de décret et d'arrêté qui ont été préparés par ses services et en remet des exemplaires à l'assistance. Il souligne l'utilité de ces textes pour les oiseaux migrateurs, insiste sur le mécanisme de renvoi à l'arrêté pour ce qui concerne le dispositif de contrôle et conclut en disant que le projet d'arrêté, pour ce qui concerne la bécasse, est encore imparfait, mais qu'il prévoit néanmoins implicitement que les préfets conservent leur pouvoir dans les départements.

Etori annonce que le **décret est OK pour la FNC**. Cependant le texte ne devrait pas être limité aux seuls migrateurs, mais applicable **aux animaux** en général. Si les souhaits de la FNC sont exaucés sur ce point, elle approuvera le projet d'arrêté sur le PMA bécasse.

Buisine répète son opposition à toute forme de PMA et au décret Cochet. Il insiste pour que soit noté au procès verbal de la Table Ronde le rejet définitif du PMA par l'ANCGE. Cependant il affirme ne pas être opposé à l'arrêté « Bécasse ».

Le CNB, par la voix de son président, approuve les projets, même si le Club aurait préféré la triple limitation de 30/an, 6/semaine, 3/jour.

La FD 35 émet un avis similaire, mais pour elle il suffirait de limiter à 30/an et 6/semaine, de ne pas prévoir de duplicata et de fixer au 31 août au lieu du 30 juin la date limite du retour du carnet de prélèvement.

La LPO s'étonne de l'absence de limitation hebdomadaire dans l'arrêté. JP Delduc répond que c'est précisément le rôle du préfet de descendre plus bas dans la limitation en la faisant hebdomadaire ou quotidienne.

La FD 35 approuve en indiquant que dans la région, le souhait est de 6/semaine.

BdF exprime également son accord, **en soulignant qu'une modulation hebdomadaire ou quotidienne reste souhaitable**, mais devra relever du préfet.

COMPTE RENDU DE LA TABLE RONDE DU 10 NOVEMBRE 2009 AU SIEGE DE
L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

Ettori souligne à son tour que le projet reste à affiner.

La prochaine réunion de la table ronde aura lieu le **17 décembre**, précédée d'une **réunion préparatoire PMA le 8 décembre** (dates à confirmer).

Fin de la Table Ronde à 17h30.